

Info

Bulletin

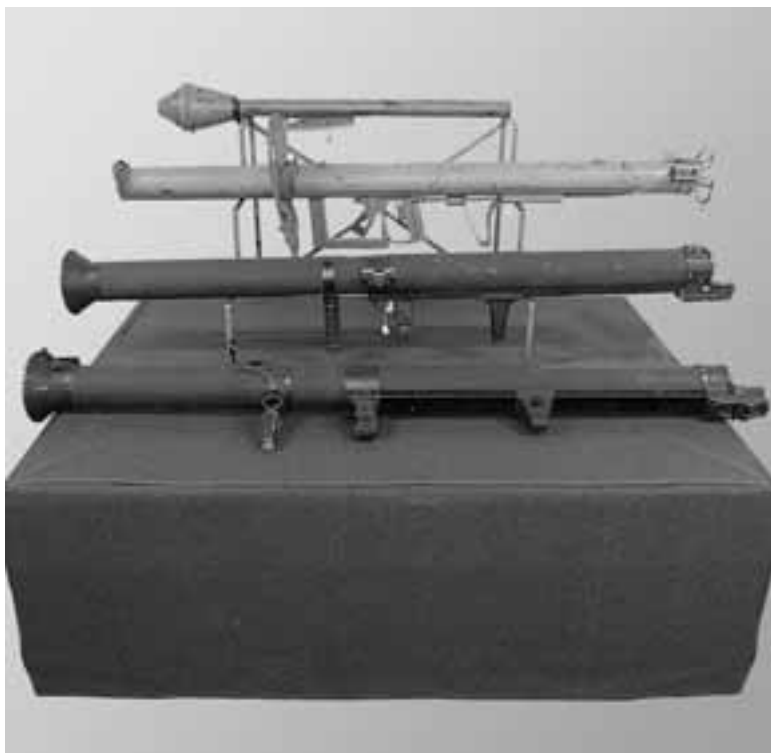
N° 3/06

www.musee-armee.ch

s a m +
schweizer armeeremuseum
musée suisse de l'armée
museo svizzero dell'esercito
museum svizra da l'armada

Procès-verbal

de la 28^e assemblée ordinaire des membres,
le 29 avril 2006 à Thoune



- Procès-verbal (3)
- Collection systématique: armes antichars (13)
- Une trouvaille tirée de nos archives photographiques (20)



SUPÉRIORITÉ DE L'INFORMATION

Dans les cas critiques, nous assurons votre succès grâce à la supériorité de l'information.

En tant qu'intégrateur de système, nous réalisons des projets à la pointe de la technologie, qu'ils soient complexes ou de grande envergure, pour l'usage civil ou militaire. Nous maîtrisons entre autres:

- > Les réseaux de communications pour les postes de commandement mobiles intégrant les technologies IP les plus modernes
- > Les installations tactiques d'exploration et de brouillage électronique
- > Les systèmes d'information et de conduite des plus petites aux plus grandes unités

Le futur appelle de systèmes dominants.

THALES

Thales Suisse SA Defence & Homeland Security
Binzstrasse 18 · 8045 Zürich · Tél. 044 457 17 17 · Fax 044 457 18 18

Procès-verbal

de la 28^e assemblée ordinaire des membres, le 29 avril 2006 à Thoune

1. Salutations

Bruno Maurer, président de la Vsam, ouvre à 10h15 la 28^e assemblée ordinaire des membres, à laquelle participent 127 personnes dans la caserne des officiers de la place d'armes de Thoune. Sont notamment présents le cdt C a d Arthur Moll, le div a d Paul Müller, le div a d Hans Gall, Jean-Claude Dutoit, directeur retraité au GDA, Marcel Rosch, représentant de l'État-major de planification de l'armée, Martin Huber, président de l'Association «Verein Museum Zeughaus Schaffhausen», Emil Roth, président de la CI trm, André Schaad, président central de l'Association suisse des fourriers, et Fritz Wyss, président de la section de l'Oberland bernois de l'Association suisse des chefs de cuisine militaires.

L'invitation et les documents nécessaires ont été envoyés dans les délais à tous les membres de l'association, avec le bulletin 2/2006. L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Élection des scrutateurs

Sont proposés et élus en qualité de scrutateurs:

- Walter Schillinger
- Giovanni Lampart
- Bruno Schätzle

3. Procès-verbal de la 27^e assemblée des membres, du 23 avril 2005 à Thoune

Le procès-verbal, adopté le 31 mai 2005 par le comité et publié dans le bulletin 3/2005 et sur l'Internet, est adopté sans discussion.

4. Rapport annuel 2005

4.1 Compléments du président

Le rapport annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été expédié avec l'invitation. Il est adopté sans que la discussion ne soit demandée.

En complément au rapport annuel, le président donne une série de nouvelles informations importantes. A la fin du rapport annuel, il est mentionné que le comité a décidé de discuter une fois au de plus, au début de l'année, de l'avenir du musée de l'armée. Il l'a fait le 28 janvier 2006 à l'occasion d'un séminaire et est arrivé aux conclusions suivantes:

Impression

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée

Adresse: Association du musée suisse de l'armée Vsam, Case postale 2634, 3601 Thoune

Commission de rédaction: Hans Rudolf Schneider, Hugo Wermelinger, Richard Stauber

Chef du ressort RP: Hans Rudolf Schneider, Brüggestrasse 10, 3634 Thierachern, 079 414 70 04, hans-rudolf.schneider@armeemuseum.ch

Photographie de couverture: Des prédécesseurs du tube roquette 8,3 cm de l'armée suisse (de haut en bas): Panzerfaust 60 (Allemagne, Deuxième Guerre mondiale), Panzerschreck 88 (Allemagne, Deuxième Guerre mondiale), prototype 1 système Brandt, prototype 2 système Brandt. Photo: Markus Hubacher

- Dans la situation actuelle, il sera impossible de réaliser à court ou moyen terme un Musée suisse de l'armée. Il nous manque le soutien de la Confédération, notamment du DDPS, de même que la volonté politique de le faire.
- Les directives du chef de l'État-major général du 1^{er} mai 2000 concernant la mise en sûreté de matériel d'armée pour la postérité (matériel historique) sont toutefois toujours en vigueur, comme la convention de prestations conclue entre l'État-major général et la Vsam à la mi-2001 au sujet du matériel à sauvegarder pour la postérité. Ces documents constituent la base de la réalisation d'une collection systématique du matériel historique de l'armée à sauvegarder pour la postérité. Nous entendons par là la saisie aussi complète que possible des uniformes, des équipements et des armements de notre armée, du milieu du 19^e

siècle jusqu'à aujourd'hui, au moyen de un à trois exemplaires représentatifs de chaque objet (dans la plupart des cas).

Lors d'un entretien avec le président de la Vsam, le 29 mars 2006, la direction de l'armée représentée par le cdt C Keckeis, chef de l'armée, et le div Bläuenstein, chef de la Base logistique de l'armée, a présenté le nouveau concept de liquidation de matériel historique excédentaire de l'armée. Ses grandes lignes sont les suivantes:

- Réduction du matériel historique au tiers, environ, du volume actuel. Cela signifie concrètement la réduction des 50 000 m² actuels d'entrepôts à 10 000 m² au maximum à l'avenir.
- Un groupe d'experts non encore nommés sera chargé de désigner les objets d'importance historique. Le DDPS entend ne conserver pour la postérité que ces objets.



Accueil chaleureux sur la place d'armes de Thoune : les collaboratrices de la Vsam Vania Keller (à droite) et Vikkie Jäger reçoivent les participantes et participants à l'assemblée des membres.

- Il est prévu de concentrer l'entreposage de ce matériel dans deux halles de l'ancien PAA de Berthoud. Il n'est pas prévu d'ouvrir ce dépôt à des visiteurs ou au public. Un entretien minimal pourrait éventuellement être envisagé.
- Le reste du matériel historique excédentaire de l'armée sera offert en première ligne à des musées existants en Suisse et à l'étranger. Une vente aux milieux intéressés (collectionneurs) pourrait aussi être envisagée. Tout ce qui restera sera détruit. Cette démarche est fondamentalement conforme aux directives en vigueur.

Selon ce concept, la part du matériel à éliminer prend des dimensions complètement nouvelles. Il existe entre la Vsam et le DDPS des divergences fondamentales d'opinion au sujet de l'étendue du matériel historique à conserver, du mode de conservation, de l'entretien, de la documentation et de l'accès au matériel historique.

Bruno Maurer a rendu une réponse orale et écrite en indiquant qu'il prenait connaissance de ces déclarations dans le sens d'une information officielle de la Vsam et qu'il informerait le comité et les membres de l'association, ce qui est maintenant chose faite. Notre tâche actuelle consiste à examiner si nous pouvons nous identifier à la démarche prévue du DDPS et, si oui, dans quelle mesure.

Le comité de la Vsam a examiné les intentions du DDPS lors d'une séance extraordinaire tenue le 11 avril 2006 et il est arrivé aux conclusions suivantes: nous maintenons le projet de collection systématique du matériel historique de l'armée à l'attention de la postérité. La collection systématique réalisée

jusqu'ici constitue un bien historique d'importance nationale. Elle est une composante importante de la partie tangible de notre histoire. Vouloir ramener la collection de matériel à ce qui est d'importance pour notre époque est problématique. Personne n'est en mesure de dire aujourd'hui ce qui sera véritablement important demain. Les directives du chef de l'État-major général et la convention de prestations en vigueur restent les bases de notre travail. Le comité va continuer de s'engager avec conviction pour la sauvegarde et la poursuite du développement de cette collection. Il est toutefois évident qu'il est exclu de tout conserver aveuglément. Le tri du matériel doit cependant être effectué sur une base technique et scientifique, par des experts. Il est exclu d'admettre la liquidation du matériel historique de l'armée en vertu de critères relevant exclusivement de l'économie d'entreprise et sur la base d'objectifs quantitatifs, toute perte étant irrémédiable.

Il s'agit donc de faire de la publicité pour notre objectif avec tous les moyens à disposition, de manière à contrecarrer la concrétisation de cette démarche que nous jugeons douteuse. À cet effet, nous avons besoin d'un soutien maximal, notamment aussi de la part des membres de l'association. Bruno Maurer remercie tous les membres de l'association pour leur engagement partout où ils décèlent une possibilité d'intervenir. Le comité de la Vsam y travaille de toutes ses forces.

Bruno Maurer répond à des questions du public au sujet des entrepôts et de la méthode de sélection du matériel.

4.2 Ressort du matériel

Henri Habegger, 1^{er} vice-président et chef du ressort du matériel, rend compte des travaux

effectués pendant l'exercice sous revue. Une fois de plus, les résultats sont réjouissants.

Des changements sont intervenus en ce qui concerne les collaborateurs: depuis le 1^{er} mai 2005, Heinz Bhend s'occupe du soutien à l'exploitation et du matériel général. Fritz Steuri a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2006 et travaille dans le domaine des armes et du matériel technique. Les charges salariales de ces collaborateurs sont remboursées par le DDPS, sur la base de la convention de prestations mentionnée. Madame Vikkie Jäger est également entrée au service de la Vsam; depuis la fin janvier 2006, elle nous apporte son soutien, au besoin, lors de manifestations et pour la vente. Henri Habegger et Andreas Laubacher ont achevé une formation en cours d'emploi d'une année et demie dans le domaine de la muséologie.

Pendant l'exercice écoulé, la collection systématique a de nouveau reçu de nombreux dons, certains étant volumineux. De plus, il a été possible de reprendre du Musée cantonal d'histoire de Sion la quasi-totalité du matériel exposé dans l'ex-Musée militaire valaisan de St-Maurice. De même, la totalité du matériel militaire a pu être reprise du Musée du château de Thoune, soit en prêt, soit définitivement. Ce matériel inclut les deux célèbres collections Imobersteg et Rubin. Les mesures de réductions mises en oeuvre dans les arsenaux et les PAA ont généré d'extraordinaires volumes de matériel dont il a fallu s'occuper. Des trésors cachés depuis des décennies ont manifestement refait surface et nous ont même parfois été envoyés sans indication d'expéditeur. En ce qui concerne la collection de véhicules anciens, la phase de recherche et de saisie, qui a duré un peu plus de deux ans, a pu être achevée. A la plus grande surprise de toutes

les personnes qui y ont travaillé, le nombre total de véhicules finalement recensés s'élève à plus de 700. Après un examen plus précis, nous sommes d'avis qu'environ 400 d'entre eux devraient rester dans la collection. Le DDPS voudrait conserver un effectif largement inférieur. Les discussions avec le DDPS au sujet des véhicules devant effectivement être conservés, parfois difficiles, ne sont pas encore terminées. Le bulletin 1/2006 a informé sur l'avancement des travaux concernant la bibliothèque, la collection de règlements et les nouvelles activités de saisie des états de détail. Le volume de travail des volontaires dans ce domaine est immense et impossible à chiffrer. L'arrivée de Fritz Steuri a permis de commencer de manière ciblée les travaux concernant les pièces d'artillerie, de DCA et antichars. Ces travaux comportent notamment aussi la reconstruction de pièces, présentée dans le bulletin 2/2006.

La collaboration avec le Musée national à Zurich, et notamment aussi celle avec la Haute école des applications d'art à La Chaux-de-Fonds, est excellente; plusieurs objets précieux ont déjà pu être restaurés avec leur aide. La collaboration avec d'autres musées comme le Musée militaire vaudois à Morges, le Musée cantonal d'histoire à Sion, le Musée militaire Genevois et le nouveau «Museum im Zeughaus» à Schaffhouse se révèle précieuse pour toutes les parties.

L'un des principaux problèmes dans le domaine de l'infrastructure est l'insécurité qui règne au sujet de l'occupation et de l'affectation des entrepôts. Ces entrepôts nous sont mis à disposition par le DDPS ou loués par RUAG. Nos capacités personnelles limitées sont fréquemment mises à contribution pour des travaux de déplacement du matériel d'un entrepôt à un autre, ce qui



Information sur l'exercice écoulé par le vice-président Henri Habegger (à gauche) et le président Bruno Maurer (à droite).

demande un important travail et n'est guère propice pour le matériel. Nous avons dû vider l'entrepôt de Lattigen près de Wimmis jusqu'au milieu de l'année. De plus, nous devons vider le bâtiment du «Feuerwerker» à Thoune d'ici au mois d'octobre 2006. RUAG a besoin de l'étage supérieur du bâtiment 782 à Thoune, jusqu'ici à notre disposition. La situation est en outre incertaine en sujet de la possibilité future d'utiliser l'entrepôt de Seftigen, idéal pour nous. Nous allons également devoir vider prochainement les entrepôts de matériel conservé pour la postérité dans les arsenaux désaffectés de Bulle et de Sarnen. Ces tâches gigantesques nous confrontent à des problèmes encore partiellement non résolus. Nous avons soumis au DDPS des propositions de solutions, mais n'avons pas encore reçu de réponses à ce jour.

Voici une rétrospective des actions et des manifestations qui ont marqué l'année 2005: lors de la vente de matériel du DDPS du 20 avril 2005, nous avons présenté une exposition spéciale consacrée aux véhicules

anciens et aux véhicules spéciaux, et nous avons exploité notre stand d'information et publicitaire. Nous avons conçu et aménagé l'exposition sur la poudre noire présentée au Musée du château de Thoune. Nous étions présents aux Journées des Forces terrestres à Walenstadt, à l'OHA à Thoune, aux Journées suisses des sous-officiers à Mendrisio, à la Foire fribourgeoise à Fribourg, au Comptoir gruérien à Bulle et à la Patrouille des glaciers. Nous avons également présenté une exposition sur la guerre du Sonderbund au CIAL Lucerne.

La vente de livres et d'insignes répond à un véritable besoin puisque nous avons procédé, pendant l'exercice sous revue, à plus de 500 livraisons. Jusqu'à la fin avril de cette année, quelque 300 livraisons sont déjà parties. L'offre publiée sur notre site Internet, le lancement de la publication de nos propres ouvrages et l'introduction de plusieurs titres en langue française dans la liste des livres ont contribué à ce succès. L'aménagement d'une nouvelle salle de ventes a énormément simplifié les déroulements.

Henri Habegger conclut sa présentation en remerciant les nombreux bénévoles sans l'aide desquels le ressort du matériel n'eût pas été en mesure de faire tous ces travaux. Il mentionne notamment Jürg Burlet, Jürg A. Meier, Jakob Kläsi, Jacques Schneider, Hansruedi von Gunten, Hans Knechtenhofer, Hans Weigum, Christian Wüthrich, Max Martin, Thuri Schöfecker, Karl Bosshard, Paul Airoldi, Kay Moser, Renato Briccola et Rudi Racokzy. Des remerciements s'adressent également aux exploitations qui apportent leur soutien à Thoune, Berne, Sarnen et sur d'autres sites, de même qu'à l'État-major de planification et à la Base logistique de l'armée, à armasuisse, à RUAG et à d'autres services du DDPS.

Les participants à l'assemblée manifestent leur satisfaction en applaudissant Henri Habegger. Henri Habegger répond à plusieurs questions.

4.3 Ressort Information/RP

Hans Rudolf Schneider, chef du ressort, est en voyage d'affaires à l'étranger. Bruno Maurer

rappelle, à sa place, que des informations toujours actuelles sont publiées sur le site Internet de la Vsam. Les statistiques démontrent que notre site Internet est fréquemment consulté. Il convient aussi de mentionner particulièrement les deux publications parues aux éditions de la Vsam: ce sont «Armeeführung, von der TO 36 zur A XXI, 1938 – 2004», et «Das Schwarzpulver, Die Produktion in der Pulvermühle Steffisburg 1586 – 1864».

5. Finances

Tous les membres de l'association ont reçu avec l'invitation le compte de profits et pertes 2005 ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2005. Ces documents sont présentés par Sascha Burkhalter, caissier de l'association.

5.1 Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

Il ressort du compte de profits et pertes et de l'état de la fortune que la situation financière de l'association est bonne.

Le caissier donne d'abord des informations au sujet de l'effectif des membres. Au début de l'exercice sous revue, l'Association du musée suisse de l'armée comptait 2917 membres. A la fin de l'année, ils étaient encore 2823, c'est-à-dire 94 de moins, ce qui correspond à un recul de 3.2 pour-cent. A la fin de l'année, les membres individuels étaient 2514, constituant comme par le passé la catégorie la plus importante. Le recul dans cette catégorie est de 123 membres. L'année passée, neuf personnes ont opté pour l'affiliation à vie. Cette catégorie compte ainsi dorénavant 83 membres. La catégorie des membres familles enregistre également une évolution positive avec un effectif de 40 à la fin de l'année, ce qui représente une augmentation de huit membres ou environ 25 pour-cent.

Le caissier donne les indications suivantes au sujet du compte de profits et pertes. Ce dernier boucle sur un excédent de recettes de 4207.50 francs, avec des recettes de 172 000 francs et des charges de 168 000 francs, ce qui correspond à l'ordre de grandeur atten-

du. Il existe des écarts importants par rapport au budget aussi bien dans les recettes que dans les charges.

Les recettes sont supérieures au budget de 58 000 francs. Les recettes des cotisations des membres et des dons dépassent le budget de 23 000 francs. Cette augmentation provient d'une part de l'accroissement des dons à l'occasion de manifestations et en rapport avec la collection de chars historiques; d'autre part, nous avons été plutôt prudents lors de l'établissement du budget des cotisations des membres, en raison de l'augmentation des cotisations décidée par la dernière assemblée des membres. Concernant les cotisations des membres à vie, le nombre de ces derniers a augmenté de neuf, et non de quatre comme cela figurait au budget. Dans le domaine des dons à l'affectation liée, nous avons reçu un montant important pour la brochure «De la tête aux pieds», et ce poste comporte aussi la part du solde final du Rapport du Rütli 2005 avec 9 375 francs. On sait, par expérience, qu'il est très difficile de planifier les recettes du shop. Les 31 000 francs entrés dépassent



Le caissier Sascha Burkhalter (à droite) et le secrétaire Hugo Wermelinger.



Repas de midi en commun avec le «Spatz» dans la gamelle



de moitié le montant inscrit au budget. Cet écart positif provient principalement des nombreuses manifestations auxquelles le shop était présent, de même que de l'extension des activités de notre boutique sur l'Internet.

Du côté des dépenses, nous enregistrons au total un écart de 56 000 francs par rapport au budget. Les charges supplémentaires dans le domaine de l'administration s'élèvent à 15 000 francs. Les motifs principaux sont les dépenses plus élevées que prévu pour les imprimés; il s'agit par exemple de commandes subséquentes d'enveloppes et de bulletins de versement, de même que pour un papillon. Les coûts de l'impression des nouveaux statuts sont également compris dans ce poste. Les coûts de port et les frais bancaires et de comptes postaux ont aussi augmenté. D'autres postes importants en matière de coûts sont les traductions ainsi que les prestations d'envoi et d'encaissement, que nous avons confiées à l'institution pour personnes handicapées «Wohn- und Arbeitsgemeinschaft für Körperbehinderte», à Gwatt.

Pour la première fois, le domaine des relations publiques a aussi dépassé le budget, à raison de 8000 francs. Le motif en est l'accroissement de la présence dans les médias et des placements d'annonces dans diverses publications. Le principal poste des coûts dans ce domaine est le bulletin d'information envoyé aux membres.

L'augmentation des cotisations des membres a donné à l'association de la marge de manoeuvre supplémentaire pour accomplir ses tâches fondamentales. Nous voulons tirer parti de ces possibilités pour continuer d'améliorer nos présentations et notre présence aux expositions. A cet effet, le comité a

décidé d'inscrire une provision de 15 000 francs à la charge des comptes 2005. Ce montant sera utilisé de manière ciblée pendant l'exercice en cours pour poursuivre l'amélioration des expositions et des présentations. Après déduction des remboursements par le DDPS, l'entretien du fonds de matériel grève les comptes de l'association à hauteur de 54 000 francs, c'est-à-dire 25 000 de plus qu'inscrit au budget. L'accroissement des activités concernant la collection systématique et de nouvelles acquisitions ciblées de petits volumes sont les principales causes de ce dépassement du budget.

5.2 Bilan au 31 décembre 2005

La somme du bilan à la date de référence s'élevait à 298 000 francs. Les actifs sont similaires à ceux des exercices précédents. La fortune de l'association est placée à plus de 80 pour-cent sous la forme de liquidités chez Postfinance, au Credit Suisse et auprès de la banque privée von Graffenried à Berne. Le fait que les liquidités soient notablement plus importantes que l'exercice précédent provient du remboursement des coûts par le DDPS à la fin de l'année pour trois trimestres, et non seulement pour un semestre comme jusqu'ici. Cette constatation explique aussi la différence des avoirs auprès de tiers à la fin de 2005, qui s'élevaient à 52 000 francs, alors qu'ils étaient de 120 000 francs à la fin de 2004. Cet avoir comporte exclusivement le solde de créances provenant de la convention de prestations passée avec le DDPS. Comme par le passé, la marchandise commerciale et le fonds de matériel sont amortis et figurent pour mémoire avec 1 franc.

Du côté des passifs, les capitaux étrangers s'élèvent à 125 000 francs, c'est-à-dire approximativement à 42 pour-cent de la somme du

bilan. Ce montant comporte d'une part des engagements auprès de tiers, de même que la nouvelle provision déjà mentionnée pour l'entretien des expositions. Les engagements auprès des tiers comportent d'une part des factures en suspens découlant des activités ordinaires de l'association et, d'autre part, un montant transitoire de 60 000 francs en rapport avec la TVA, la situation de l'association en la matière n'ayant toujours pas pu être clarifiée. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent provient principalement du fait qu'en raison de l'accroissement des charges d'entretien du fonds de matériel, certains coûts étaient encore en suspens à la fin de l'année en raison de facturations insuffisantes d'acomptes. Cela concerne principalement les salaires et les assurances.

A la fin de 2005, les fonds propres de l'association s'élevaient à 173 000 francs, correspondant à 58 pour-cent de la somme du bilan. Sur les 6668.27 francs de bénéfice de l'exercice précédent, 5000 francs ont été bonifiés au fonds lié pour les charges de planification à titre onéreux, et le solde au fonds de garantie du patrimoine du musée.

Le comité propose d'affecter comme suit l'excédent de recettes de l'exercice 2005: 4000 francs au fonds lié pour les charges de planification à titre onéreux, et 207.50 francs au fonds de garantie du patrimoine du musée.

5.3 Rapport des réviseurs

Le secrétaire donne lecture du rapport de l'organe de révision. Ce rapport confirme que la tenue des comptes et les comptes annuels de la Vsam sont conformes à la loi et aux statuts de l'association. L'organe de révision recommande à l'assemblée d'adopter les comptes annuels.

5.4 Adoption/décharge

L'assemblée accepte sans avis contraire les comptes annuels et le bilan 2005, de même que la proposition d'affectation de l'excédent de recettes.

6 Programme d'activités 2006

6.1 Activités

Bruno Maurer informe sur les activités prévues. Le matériel entrant doit être mis en sûreté, trié, entreposé et préparé de manière à poursuivre la constitution de la collection systématique, conformément à notre mission. Ce travail doit impérativement être poursuivi, sans quoi du matériel historique pourrait être irrémédiablement perdu. Ensuite, nous devons veiller à ce que l'inévitable réduction du parc de matériel historique appartenant au DDPS soit entreprise en vertu de principes raisonnables. L'économie d'entreprise ne peut pas être l'unique facteur déterminant à ce sujet.

6.2 Budget 2006

Le caissier informe sur le budget 2006. Il compte avec des recettes de 141 150 francs et des dépenses de 138 000 francs, ce qui donne un excédent de recettes de 3150 francs.

Du côté des recettes, les cotisations des membres et les dons prévus ont été portés à 114 000 francs, ce qui correspond approximativement aux valeurs de 2005. Nous comptons également avec quatre membres à vie supplémentaires. Nous n'attendons pas de dons à l'affectation liée en 2006. Les recettes inscrites au budget pour le shop sont de 25 000 francs. On sait par expérience qu'il est extrêmement difficile de budgétiser ce poste. Nous admettons néanmoins que ce chiffre devrait pouvoir être atteint en raison du renforcement de la présence sur l'Internet.

Les dépenses totales inscrites au budget sont de 138 000 francs. Les domaines de l'administration et des relations publiques ont été adaptés aux valeurs de 2005 et, simultanément, des économies ont été prévues. Nous voulons notamment diminuer les coûts de la publication du bulletin d'information, sans toutefois en réduire le contenu ni biffer dans la présentation. La mise à jour constante de notre présentation dans les médias et sur l'Internet représente une part importante de nos travaux de relations publiques. Par conséquent, aucune économie supplémentaire ne sera possible pour l'instant dans ce domaine. Nous comptons avec des charges de 15 000 francs pour l'entretien de nos expositions. Additionné à la provision existante, ce montant nous permettra de procéder à de nouvelles adaptations. L'entretien du fonds grèvera les comptes annuels à hauteur de 30 000 francs net. Les coûts effectifs s'élèvent à 400 000 francs, dont 370 000 pourront être récupérés sur la base de la convention de prestations conclue avec le DDPS.

Le budget présenté est adopté à l'unanimité.

7. Mutations au sein du comité

Kurt Sommer, chef du Centre logistique de Thoune, quitte le comité pour des raisons professionnelles. Le président le remercie pour son travail. Le comité a décidé de renoncer, pour l'instant, à repourvoir à ce poste.

8. Élection de l'organe de révision

L'organe de révision est réélu.

9. Propositions

Aucune proposition n'a été présentée.

10. Divers

Une personne attire l'attention sur le 150^e anniversaire de la «Revue Militaire Suisse». Une publication-anniversaire paraîtra; elle peut être commandée en souscription.

Le cdt C a d Arthur Moll remercie le comité pour son engagement et exprime son espoir de le voir poursuivre ses activités avec succès. Le matériel historique de l'armée est le témoin tangible de l'histoire; il mérite qu'on l'entretienne soigneusement, comme il faut prendre soin de l'histoire vécue. Son intervention est remerciée par de longs applaudissements.

Un participant à l'assemblée s'inquiète du recul du nombre de membres et propose d'interpeller plus intensément les jeunes.

Le président remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette assemblée, les collaboratrices et collaborateurs de la Vsam, les membres du comité et les participantes et participants à l'assemblée.

L'assemblée est close à 11h55.

Les participants à l'assemblée prennent ensuite conjointement le traditionnel repas de midi fait d'un «Spatz». L'après-midi, ils visitent des parties de collections, notamment l'exposition spéciale consacrée aux fonctions des femmes dans notre armée, préparée à l'occasion de la vente de matériel du DDPS du 26 avril 2006, de même que deux nouveaux locaux aménagés avec des armes de DCA, des mitrailleuses et des armes antichars.

Pour le procès-verbal:
Le secrétaire de la VSAM
H. Wermelinger

Collection systématique: nouvelle partie de la collection consacrée aux armes antichars

Deux nouveaux domaines ont pu être présentés lors de l'assemblée des membres de 2006: ce sont les armes antichars d'une part et la DCA et les mitrailleuses d'une autre. Nous présentons dans ce bulletin d'information la partie de la collection consacrée aux armes antichars. Elle retrace l'histoire de nos armes antichars, au moyen d'une collection complète. La collection d'armes légères de DCA et de mitrailleuses sera présentée de la même manière dans un bulletin ultérieur.

Ces nouvelles parties de la collection ont pu être aménagées avec des moyens modestes dans l'ancienne régie des chevaux grâce à l'engagement de notre collaborateur Fritz Steuri; quelques travaux minimes de peinture et la mise en place des dispositifs de sécurité nécessaires auront suffi pour rendre accessibles ces collections.

Histoire du développement des moyens antichars de notre armée

Les débuts, dans notre armée, des armes développées et engagées spécifiquement pour combattre les chars remontent à la fin des années 30, avec la mise au point et l'introduction du canon pour véhicules de combat de 24 mm, destiné au véhicule blindé Praga et à la pièce de forteresse de construction identique, modèle 1938. Quelques années auparavant, on s'était efforcé de doter les pièces déjà en service, c'est-à-dire le canon d'infanterie de 4,7 cm 1935 et la quasi-totalité des pièces de l'artillerie mobile et de la DCA, de munitions capables de combattre les blindages usuels de l'époque,

mais avec des résultats peu satisfaisants. En effet, la technologie des munitions de l'époque ne permettait de construire que des obus pleins du calibre de l'arme, ce qui signifie que l'effet du projectile sans explosif provenait exclusivement de l'énergie cinétique.

Les caractéristiques suivantes sont particulièrement importantes pour une arme antichar:

- La vitesse initiale doit être élevée, d'où une durée de vol de 1,5 secondes au maximum pour pouvoir combattre des buts en mouvement.
- La cadence de tir et la probabilité de toucher doivent être élevées.
- La pièce en position doit présenter la plus petite silhouette possible au char adverse.

La nouvelle partie de la collection présente les armes antichars suivantes, que nous décrivons brièvement:

Armes antichars sur affût à roues et sur véhicules

Arquebuse antichar 20 mm 1940 Solo (Ab. a.-ch. 20 mm solo 40)

Vu le grave manque d'armes convenables au début de la guerre, et pour des raisons de politique de neutralité, toutes les arquebuses antichars du type Solo S18-1000 de la fabrique d'armes de Soleure disponibles en Suisse, produites principalement pour l'ex-

portation, ont été confisquées et introduites dans l'armée comme arquebuse antichar 20 mm 1940 Solo. Filiale de la société Rheinmetall AG, la fabrique d'armes de Soleure était entièrement sous contrôle allemand. Ces arquebuses antichars montées sur un affût à roues très simple, avec deux caisses de munitions, portaient d'ailleurs les marques des États souverains en fonction de leur destination initialement prévue. La vitesse initiale (V_0) des obus était de 880 m/s.

Arquebuse antichar 24 mm 1941 (Ab. a.-ch. 24 mm 41) et ses prédécesseurs Canon de forteresse 24 mm 38 et canon de char 1938

Développée à l'origine par la Fabrique d'armes de Berne pour le véhicule blindé 34 Praga, cette arme antichar a été construite et introduite en plusieurs variantes. Les documents à disposition nous permettent de distinguer:

- Type I, première exécution (poids total prêt au tir: 122 kg; lunette d'approche avec grossissement 1,8 fois et angle de vision de 300%)
- Type II, première exécution (avec culasse ouverte et petit frein de bouche)
- Type II, deuxième exécution (avec culasse ouverte et grand frein de bouche)
- Type III, (avec culasse fermée)

Ce système d'arme, doté d'une culasse à genou, pouvait être engagé aussi bien à partir de l'affût à roues que d'un affût-trépid, roues démontées. La vitesse initiale (V_0) des obus était de 900 m/s.

Les munitions étaient transportées dans des magasins pleins au moyen d'un véhicule spécial, sur lequel se trouvaient également les accessoires de la pièce. Les arquebuses antichars étaient tractées par des véhicules à moteur, notamment aussi par des motos, par des bicyclettes ou tirées à la main. Notre collection comporte les types mentionnés d'arquebuses antichars.14



Aperçu de l'exposition d'arqueuses antichars et de canons d'infanterie

Canons d'infanterie 4,7 cm 1935 et 1935/41 (can inf 4,7 cm 35 et 35/41)

Une licence de la société autrichienne Böhler a été acquise en 1935 pour construire cette pièce à laquelle toute une série d'améliorations ont été apportées en 1941 (voir l'article consacré à la reconstruction de pièces dans le bulletin 2/2006).

Notre collection comporte trois différents types de cette pièce. Sa modeste performance contre les blindages s'explique par la faible vitesse initiale de 540 m/s seulement.

Canon antichar 4,7 cm 1941 (can ach 4,7 cm 41)

Le canon antichar 4,7 cm, développé sur la base du canon d'infanterie 4,7 cm 1935, était une pièce à haute performance présentant une vitesse initiale de 750 m/s. Il a été engagé tant dans sa version de campagne que dans les forteresses, sur un affût spécial. Pour atteindre une performance encore plus élevée, les forteresses utilisaient aussi un réducteur permettant de tirer des munitions Janecek sous-calibrées; le calibre initial de 4,7 cm était alors réduit à 3,5 cm au moyen d'une bride montée à l'entrée du tube, d'où une amélioration du comportement du projectile sur la trajectoire et une remarquable capacité de perforation de blindages de 125 mm à 150 mètres, ce qui représentait plus du double de la puissance de l'obus antichar normal.

Fort heureusement, notre collection possède le tube réducteur Janecek et ses munitions.

Canon antichar 9 cm 1950 (can ach 9 cm 50)

Après des essais approfondis entre 1949 à 1951, tous les canons antichars 4,7 cm 41 ont



can ach 4,7 cm 41 et can ach 9 cm 50



Munition du can ach 9 cm

été dotés d'un nouveau tube à basse pression de 9 cm qui permettait de tirer des munitions à charge creuse et des munitions explosives; l'affût, par contre, n'avait pas été modifié. Sa vitesse initiale de 600 m/s permettait de combattre des chars jusqu'à 600 mètres environ.

Canon antichar 9 cm 1957 (can ach 9 cm 57)

La poursuite du développement du can ach 9 cm 50 a constitué une solution intermédiaire en vue de l'introduction d'un nouveau système antichar. Les principales modifications ont été le recours à un frein de bouche qui permettait d'introduire une munition à la vitesse initiale accrue à 660 m/s, et donc de porter la distance d'engagement à quelque 800 m. Peu avant l'introduction de cette pièce, le fusil de réglage de calibre 12,7 mm a encore été repris du canon antichar sans recul 10,6 cm 58.

Canon antichar sans recul 10,6 cm 1958 (can ach sr 10,6 cm 58)

En complément aux canons antichars 9 cm 57 dont l'acquisition était en cours, une pièce antichar sans recul a été acquise pour la première fois aux USA: il s'agissait du canon antichar sans recul 10,6 cm 1958 BAT (Battalion Anti Tank), avec fusil de réglage intégré. Avec une vitesse initiale de 503 m/s, la distance d'engagement n'était plus que de 700 m environ, tandis que la capacité de perforation était améliorée grâce au calibre. En 1965, cette pièce a été équipée d'un appareil infrarouge de visée nocturne, comme d'ailleurs les deux canons antichars de 9 cm.

Système d'engin guidé antichar BANTAM sol-sol 65 (ega ss 65)

Le système BANTAM de la société suédoise Bofors a été le premier système de missiles antichars introduits dans notre armée, en 1965. Ce système s'était imposé de justesse lors de l'évaluation face au MOSQUITO de la

société Contraves et au ENTAC français. La distance d'engagement de l'engin filoguidé BANTAM, monté sur un petit véhicule Haflinger dans un lanceur contenant 9 missiles, était de 500 à 2000 m. L'arme pouvait aussi être démontée du véhicule porteur pour l'engagement. Ce missile était doté d'une tête de combat à charge creuse perforante.

Armes antichars portables

Grenades à fusil à charge creuse pour les mousquetons 11 et 31

Bien que l'utilisation de grenades tirées au moyen de tromblons montés sur des fusils spéciaux ait déjà commencé dans les années 1920 et 1930, il aura fallu attendre la mise au point de la charge creuse, au début des années 1940, pour que les grenades à fusil puissent devenir véritablement efficaces contre les blindages.

Un équipement spécial monté sur le canon et verrouillé derrière le guidon a été mis au

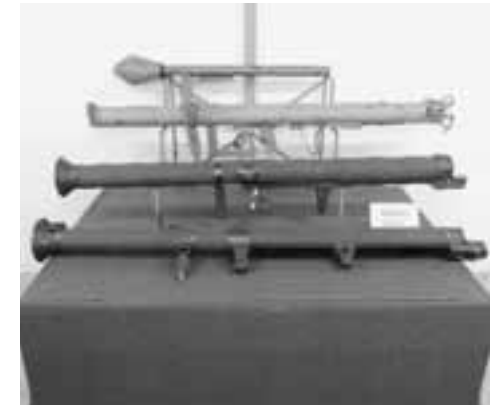
point pour que des armes normales, comme les mousquetons 11 et 31, puissent tirer de telles grenades. A mesure que la technologie de la charge creuse s'améliorait, les grenades antichars 44 (PzWG 44 – l'abréviation allemande avait été conservée en français) puis 48 (PzWG 48) ont été introduites, avec les cartouches propulsives nécessaires dans un magasin spécial. Il existe aussi une grande variété de grenades d'exercice qui ont servi à l'instruction. Vu sa faible distance d'engagement, de 55 m seulement, cette arme était destinée à la défense antichar rapprochée, notamment dans le combat en localité.

Grenades à fusil 58 pour fusil d'assaut 57

Le bout du canon du fusil d'assaut 57 avait été conçu de manière à pouvoir recevoir directement une grenade à fusil; elle était tirée au moyen de cartouches propulsives dans un magasin spécial. Outre la grenade antichar à fusil à charge creuse 58, une grenade explosive et une grenade nébulogène ont été introduites. Pour l'instruction, on se servait des fameuses grenades d'exercice de couleur orange, dites «UG», qui existaient avec et sans charge additionnelle. Ces UG servaient également dans une variante spéciale comme dispositif lance-ficelle et lance-câble, pour la construction de lignes téléphoniques et pour le service du génie.

Le prédécesseur du tube roquette 1950

A la fin des années 40, l'industriel français et fabricant d'armes Edgar Brandt fondait à Genève une entreprise qui allait développer un tube roquette à partir des armes sans recul «Panzerfaust» et «Panzerschreck» mises au point pendant la Deuxième Guerre mondiale en Allemagne, et à partir du Bazooka américain. Les prototypes de ce tube roquette et ses prédécesseurs allemands sont également présents dans notre collection.



Le prédécesseur du tube roquette 8,3 cm 50

Tube roquette 8,3 cm 1950 (troq 8,3 cm 50)

La Fabrique d'armes de Berne allait mettre au point pour notre armée le tube roquette 8,3 cm 1950, qui présentait d'importantes améliorations par rapport au prototype de Brandt puisqu'il était doté d'une charnière permettant de le replier et d'un bouclier de protection du tireur contre les gaz propulseurs de la roquette. Pour des raisons de sécurité, la munition utilisée dans un premier temps (roquette perforante à charge creuse 50) devait être équipée d'un détonateur livré



can ach 9 cm 50 et 57; can ach sr 10,6 cm sur Jeep BAT, et système eg Bantam sur Haflinger



Fusil d'assaut 57 et famille de grenades à fusil 58

séparément. La roquette à charge creuse 57 allait suivre, comme version améliorée.

Les personnes formées à servir cette arme ne peuvent pas oublier l'important recul dû aux jets de gaz de la roquette ni le puissant souffle derrière l'arme. Le port de lunettes de protection et de gants était obligatoire. La distance d'engagement de toutes les armes de 8,3 cm était d'environ 200 mètres au maximum.



Modèle en coupe du tube roquette 8,3 cm 50

Tube roquette 8,3 cm 1958 (troq 8,3 cm 58)

La poursuite du développement du tube roquette allait permettre de réduire son poids d'une quinzaine de kilos à 7,5 kg. Avec une longueur totale prêt au tir de 1,3 m, il n'était plus nécessaire de replier le tube, et pour les troupes combattantes, équipées de cette arme en priorité, il s'ensuivait la préparation rapide au tir et la grande mobilité recherchées. Comme la grenade à fusil à charge creuse 58 du Fass 57, la roquette perforante à charge creuse 59 était une munition améliorée à allumage électrique.

Projet d'arme antichar NORA

De 1973 à 1978, la Fabrique de munitions de Thoune et la Fabrique d'armes de Berne ont travaillé à l'amélioration de l'arme et de la munition du système de 8,3 cm, dans le but d'accroître la distance d'engagement qui devait passer de 200 à 400 mètres environ, et de pouvoir combattre des objectifs blindés modernes. Ce projet fut toutefois abandonné, le projectile étant extrêmement sensible au vent latéral avec le propulseur utilisé, et la puissance de la charge creuse ne remplissant pas les attentes.



Armes et munitions du projet NORA

Essais des systèmes STRIM (F) et Carl-Gustav (S)

Après l'abandon du projet NORA, différents systèmes étrangers disponibles sur le marché ont été testés. D'importants essais techniques et à la troupe ont été effectués avec le système français STRIM 89 mm LRAC (lance-roquette antichar) de Luçhaire, et avec le système suédois 84 mm Carl Gustav de FMV. Les résultats de ces essais ayant été négatifs

pour différentes raisons, ces projets ont également été abandonnés.

Tube roquette 8,3 cm 1958/80 ou 1980 (troq 8,3 cm 80)

Comme solution intermédiaire, il fut décidé de mettre en pratique certains enseignements tirés des développements du projet NORA pour améliorer le tube roquette 8,3 cm 58. Il s'agissait notamment d'une amélioration du dispositif de percussion et du montage d'une pièce de compensation symétrique en dessus de ce dernier; cette pièce présentait l'avantage d'éliminer une bonne partie du mouvement vers le bas du tube au départ du coup. En ce qui concerne la munition, la roquette perforante à charge creuse 89 allait être acquise, avec une capacité de perforation notablement améliorée, mais sans modification de la propulsion.

Panzerfaust

Finalement, en 1990, l'arme Panzerfaust 3 développée en Allemagne par la société Dynamit Nobel allait être testée avec succès et introduite en Suisse. Il s'agit d'un système d'arme sans recul, fonctionnant selon le principe du contrepoids; au départ du coup, la charge propulsive qui se trouve au milieu du tube est mise à feu et propulse vers l'avant le projectile à charge creuse lui-même doté d'un propulseur et, vers l'arrière, un contrepoids de masse équivalente au projectile. Peu après la sortie du tube de lancement, le propulseur du projectile à charge creuse s'enclenche et accélère très rapidement ce dernier jusqu'à la vitesse maximale. Après le tir, le dispositif de visée et de détente est ôté du tube (c'est-à-dire de la cartouche) et monté sur une nouvelle cartouche. La distance d'engagement de cette arme est

d'un peu plus de 200 m. Une nouvelle munition notablement plus performante a été développée et introduite en 1995 en Suisse pour le Panzerfaust.

Système d'engin guidé antichar DRAGON

En 1977, le système d'engin guidé à courte portée DRAGON M47, de la société Mc Donnell Douglas (USA), était introduit dans notre armée après d'importants tests. Si le tireur du système d'engin guidé BANTAM devait encore piloter le missile sur le char adverse, il suffit avec le système DRAGON de garder le réticule du système optique de visée sur le but pendant le vol du missile. Les impulsions de guidage sont transmises au missile en vol à travers un fil qui déclenche la correction automatique.

La tête à charge creuse de ce missile présentait un important potentiel d'augmentation de la valeur de combat; il en a été tiré profit avec une première amélioration de la munition à charge creuse en 86, puis avec une deuxième, en 90. Le missile a alors été doté d'une tête de combat extrêmement moderne avec deux charges creuses en tandem. Ces têtes de combat étant plus lourdes que les anciennes, la distance d'engagement du missile a été réduite de 1000 à environ 900 mètres.

Texte: Henri Habegger, chef du ressort de la collection systématique
Photos: Markus Hubacher, Spiez

Une trouvaille tirée de nos archives photographiques

Inimaginable aujourd'hui: ces deux photos datent des années cinquante ou soixante (la date exacte n'est pas connue); on y voit les sapeurs-pompiers d'entreprise des exploitations militaires à l'entraînement sur l'Allmend de Thoune. Ce ne sont toutefois pas les sapeurs-pompiers qui sautent à l'oeil, mais bien les objets de l'exercice: un C36 de l'Aviation et un char attrape. On ne mettrait sans doute plus le feu à un C36 aujourd'hui! N'oublions pas, en effet, qu'un appareil de ce

type a été sauvegardé pour l'exposition de Dübendorf. Il n'existe par contre plus aucun exemplaire de l'ancien char attrape. Il s'agit d'un exemple typique d'objets jugés sans intérêt à une certaine époque. Plus tard, on constate que cette appréciation de la situation était erronée, mais ce qui a été détruit un jour est irrémédiablement perdu!

(Illustrations: archives de la Vsam)

